



# MICHELIN

## CHALLENGE HIVERNAL

BY BZ CONSULT SARL

### REGLEMENT 2024/2025

Organisation/promotion :



Place du Scex 11

1950 SION

Suisse

Mail [direction@bzconsult.ch](mailto:direction@bzconsult.ch)

Tél CH ++41 79 832 23 92

Tél FR ++33 6 15 78 49 08

## Règlement édition 2024/2025

### 1. Appellation et déroulement :

BZ Consult Sàrl, Place du Scex 11, 1950 Sion / Suisse, organise le « Challenge Hivernal Michelin » avec le soutien, en qualité de partenaire, de la Manufacture Française des Pneumatiques MICHELIN, division Michelin Motorsport, sise à 63040 Clermont-Ferrand en France. BZ Consult Sàrl en assure l'exécution en qualité d'organisateur et de promoteur.

Le « Challenge Hivernal Michelin » est une animation sportive destinée à accompagner les clients qui font confiance aux pneumatiques Michelin Motorsport fournis par BZ Consult Sàrl et/ou BZ Consult France SAS et à leur fournir le support pour la fourniture et le montage des pneumatiques lors des épreuves comptant pour le « Challenge Hivernal Michelin ».

### 2. Règlements applicables

Tout participant au « Challenge Hivernal Michelin » s'engage du présent règlement, tant dans la forme que dans l'esprit. Il s'engage également à faire preuve de fair-play.

En cas de divergence d'interprétation du présent règlement, seule l'interprétation faite par BZ Consult Sàrl est retenue et ne peut faire l'objet d'aucun recours, sous quelque forme que ce soit. Seul le texte français du présent règlement fait foi.

### 3. Calendrier du « Challenge Hivernal Michelin »

Le calendrier du « Challenge Hivernal Michelin » 2024/2025 compte deux rallyes. Il n'y a pas de classement final, uniquement un classement par manche permettant l'attribution des dotations. Elles sont les suivantes :

- ✓ 13 – 15 décembre 2024 - Rallye Hivernal du Devoluy
- ✓ 3 – 4 janvier 2025 - Rallye Ronde Hivernale du Jura

Dans le cas où un ou plusieurs rallyes inscrits au calendrier n'étaient pas organisés ou annulés, BZ Consult Sàrl ne les remplace pas par une autre manche.

### 4. Pilotes, copilotes et voitures admis

#### 4.1 – Pilotes et copilotes admis

Sont admis dans le « Challenge Hivernal Michelin » 2024/2025 **les équipages inscrits à l'une des épreuves du calendrier, évoluant exclusivement sur des pneumatiques Michelin Motorsport lors de la manche à laquelle il participe et ayant acquis au minimum deux pneumatiques auprès de BZ Consult Sàrl ou de BZ Consult France SAS pour y participer.**

#### 4.2 – Voitures admises

Tous les concurrents inscrits et engagés dans l'une des deux épreuves du calendrier du « Challenge Hivernal Michelin » 2024/2025, quelles que soient leur voiture, peuvent participer au « Challenge Hivernal Michelin ».

## 5. Engagement au « Challenge Hivernal Michelin » 2024/2025

- Pour participer au « Challenge Hivernal Michelin » 2024/2025, le pilote complète le « Formulaire d'engagement » et le transmet à BZ Consult Sarl par mail à l'adresse : [pneumatiques@bzconsult.ch](mailto:pneumatiques@bzconsult.ch)
- Le pilote souhaitant participer au « Challenge Hivernal Michelin » 2024/2025 s'engage à utiliser **exclusivement** les pneumatiques de la gamme Michelin durant l'épreuve à laquelle il participe. Il doit faire l'acquisition de deux pneumatiques au minimum auprès du distributeur de la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin qu'est BZ Consult Sàrl et/ou sa filiale S.A.S BZ Consult France. Les coordonnées pour commander les pneumatiques sont :

Mail : [pneumatiques@bzconsult.ch](mailto:pneumatiques@bzconsult.ch)

Tél : 0033 6 15 78 49 08

- Le pilote désireux de participer au « Challenge Michelin Hivernal » appose sur la face avant deux adhésifs Michelin fournis par BZ Consult Sarl.

## 6. Avantages pour les participants au « Challenge Hivernal Michelin » 2024/2025

Les participants au « Challenge Hivernal Michelin » peuvent réserver des pneumatiques de la gamme Michelin Pilot Alpin pour la neige et pour la glace, de types NA00 – NA01 – NA00 CL (clouté) et NA01 CL (clouté), pour leur participation aux épreuves du calendrier **sans obligation d'achat**.

La procédure d'acquisition pour ces types de pneumatiques neige et cloutés uniquement est la suivante :

- Le participant adresse une demande de réservation des pneumatiques dont il pense avoir besoin pour participer au rallye concerné à BZ Consult France SAS une semaine avant le rallye au plus tard.
- BZ Consult France SAS facture un montant de 12.- € + TVA par pneumatique pour les transporter jusqu'au rallye concerné et assurer leur disponibilité pour le participant durant l'intégralité du rallye
- Si le participant a besoin de tous ou quelques-uns des pneumatiques qu'il a réservés, il acquiert sur place, par carte bancaire, uniquement ceux dont il a besoin lors du rallye. Les autres pneumatiques que le participant a réservés, mais dont il n'a pas l'utilité, ne lui sont pas facturés et il n'a pas l'obligation de les acheter. Les 12.- € + TVA facturés lors de la réservation couvrent les frais inhérents à cet avantage pour le concurrent.

BZ Consult Sàrl est présent sur les deux rallyes du calendrier avec sa structure de montage de pneumatiques et du stock. Le montage des pneumatiques acquis auprès de BZ Consult Sàrl et/ou de S.A.S. BZ Consult France est offert durant les rallyes. Les pneumatiques acquis auprès d'un autre distributeur Michelin Motorsport peuvent être montés sur place par BZ Consult Sàrl, le prix de la prestation est de 25.- € TTC par pneumatique.

## 7. Catégories pour l'attribution des dotations par rallye

L'établissement des classements pour l'attribution des dotations par rallye se fait en deux catégories distinctes qui sont :

**Catégorie 4 roues motrices**

**Catégorie 2 roues motrices.**

L'établissement du classement du « Challenge Hivernal Michelin » pour l'attribution des dotations par manche du calendrier, se fait exclusivement sur la base du classement du rallye concerné validé par l'organisateur. Un classement spécifique aux « Challenge Hivernal Michelin » est établi en prenant en compte uniquement les engagés classés au terme du rallye qui se sont inscrits pour la manche en « Challenge Hivernal Michelin ».

## 8. Dotations par manche du calendrier

Les dotations par manches sont attribuées selon article 6 du présent règlement lors de chaque rallye du calendrier figurant dans l'Article 3 du présent règlement, sous réserve qu'ils aient fait l'acquisition de deux pneumatiques au minimum pour participer à la manche concernée.

### Catégorie 4 roues motrices

1 <sup>er</sup>	- 2 pneumatiques
2 <sup>ème</sup>	- 2 pneumatiques
3 <sup>ème</sup>	- 1 pneumatique
4 <sup>ème</sup>	- bon de 200.- €
5 <sup>ème</sup>	- bon de 150.- €
6 <sup>ème</sup>	- bon de 100.- €

### Catégorie 2 roues motrices

1 <sup>er</sup>	- 2 pneumatiques
2 <sup>ème</sup>	- 2 pneumatiques
3 <sup>ème</sup>	- 1 pneumatique
4 <sup>ème</sup>	- bon de 200.- €
5 <sup>ème</sup>	- bon de 150.- €
6 <sup>ème</sup>	- bon de 100.- €

Les dotations en pneumatiques sont données exclusivement en pneumatiques des gammes Michelin Pilot Sport R – Pilot Sport A ou Pilot Sport Pro utilisés par temps sec dans la dimension qui équipe la voiture du bénéficiaire selon homologation de la voiture.

Les bons en Euros sont à faire valoir sous la forme d'un rabais équivalent à la valeur du bon sur l'achat d'un pneumatique auprès de S.A.S BZ Consult France durant l'année 2025.

## 9. Conditions d'attribution des dotations

Les dotations sont soumises aux conditions d'attribution suivantes :

- Aucune dotation n'est délivrée tant que le pilote bénéficiaire de ladite dotation a des factures impayées auprès de BZ Consult Sàrl et/ou de S.A.S. BZ Consult France.
- Les dotations par manche en pneumatiques sont à retirer au terme du rallye concerné par le pilote ou une personne qu'il a désigné. Si la dotation n'est pas retirée à cette échéance elle est perdue par le bénéficiaire. En cas d'indisponibilité dans le stock au terme du rallye permettant la remise de la dotation au bénéficiaire lorsqu'il se présente pour la retirer, et uniquement dans cette situation, la dotation en pneumatique lui sera livrée à une adresse à définir conjointement par BZ Consult Sàrl et le bénéficiaire.

## 10. Comportements

Le pilote, par son inscription au « Challenge Hivernal Michelin » 2024/2025, s'engage à adopter un comportement irréprochable, respectueux et fair-play envers les organisateurs des épreuves du calendrier, les commissaires, les contrôleurs, l'ensemble des officiels, le public, les riverains, particulièrement lors des reconnaissances, les usagers de la route lors des parcours routiers, ses concurrents au sein du « Challenge Hivernal Michelin » ainsi que l'ensemble des personnes actives à l'organisation du « Challenge Hivernal Michelin » 2024/2025. Le pilote engagé veille à ce que son copilote et son team adoptent le même comportement.

En cas de comportement jugé inadéquat du pilote, de son copilote ou de son team, par BZ Consult Sàrl, une notification, orale ou écrite, lui est adressée par BZ Consult Sàrl et il perd son éventuelle dotation.

## 11. Sanctions

Toute infraction au présent Règlement du « Challenge Hivernal Michelin » 2024/2025 est sujette à l'exclusion pure et simple du « Challenge Hivernal Michelin » 2024/2025.

## 12. Droits de publicité et d'images

Tout participant, par son engagement au « Challenge Hivernal Michelin » 2024/2025, donne entière liberté à l'organisateur/promoteur et ses partenaires, d'exploiter, sans avertissement préalable et sans dédommagement, son nom, ses coordonnées et son image (pilote, coéquipier et voiture) à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales ainsi que toutes photographies, commentaires enregistrés et images, sans leur autorisation préalable et sans avoir à payer des droits ou honoraires particuliers.

## 13. Communication

Dès l'envoi du formulaire d'engagement par le pilote, toute la communication officielle du « Challenge Hivernal Michelin » 2024/2025 se fait par mail. Il est donc indispensable, pour le pilote et le copilote, d'être détenteur d'une adresse email valide et de la communiquer sans faute, dans le formulaire d'engagement, à BZ Consult Sàrl. Les communications peuvent également être faites par WhatsApp, le pilote et le copilote s'engagent à télécharger l'application et à veiller à ce qu'elle soit opérationnelle.

## 14. Avenants

BZ Consult Sàrl peut à tout moment adopter des avenants au présent règlement tant que l'esprit du présent règlement et le mode d'attribution des points et dotations ne sont pas affectés.

## 15. Litiges

Tout litige sera tranché définitivement et sans appel par BZ Consult Sàrl, organisateur du « Challenge Hivernal Michelin ».

## 16. For juridique

Le for juridique est à 74970 Marnagny en France

Sion, le 29 janvier 2024

**L'organisateur-promoteur :**  
**BZ Consult Sàrl**

BZ Consult Sàrl  
Brice Zufferey  
Administrateur  
1951 Sion